

La Réunion, perle du patrimoine



Après la cité d'Albi, c'est au tour de l'île de la Réunion, avec ses pitons volcaniques, sa faune et sa flore exceptionnelles et ses paysages montagneux uniques au monde, d'entrer au Patrimoine mondial de l'Unesco.

L'inscription au patrimoine mondial, décidée dimanche par l'Unesco, offre à La Réunion un nouvel argument pour renforcer sa notoriété, alors que sa fréquentation touristique peine à progresser. Le département français de l'océan Indien devient ainsi le quatrième site à entrer dans cette catégorie au titre des biens naturels.

La biodiversité réunionnaise intègre le patrimoine mondial de l'humanité

DE NOTRE CORRESPONDANT
À LA RÉUNION.

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a inscrit, dimanche, soir les « pitons, cirques et remparts » de l'île de La Réunion sur la liste du patrimoine mondial, au titre des biens naturels. Le département français de l'océan Indien devient le quatrième site français dans cette catégorie, après le golfe de Porto (Corse), le mont Perdu (Pyrénées) et les lagons de Nouvelle-Calédonie. Le « patrimoine mondial » réunionnais couvre 40 % du territoire de l'île, dans son centre montagneux, avec le piton des Neiges (3.070 mètres) comme point culminant. Il coïncide avec le périmètre du parc national, créé en mars 2007, qui englobe l'essentiel des zones naturelles non modifiées par l'homme.

L'île déserte jusqu'en 1663, La Réunion a fait valoir son caractère « exceptionnel et unique », critère de l'inscription sur la liste de l'Unesco, par la grandeur de ses paysages mais aussi la richesse de

sa biodiversité. « Ses forêts subtropicales, forêts tropicales humides et landes constituent une remarquable mosaïque d'écosystèmes et de paysages visuellement séduisants », a estimé l'Unesco.

Un nouvel atout

Le dossier de candidature réunionnais mettait aussi en avant l'intérêt de l'observation scientifique de l'île. Sur cette terre apparue à la surface de l'océan Indien il y a seulement trois millions d'années, les géologues peuvent étudier le volcanisme actif du piton de la Fournaise, tout comme l'érosion accélérée de massifs friables. Les botanistes et les ornithologues y font des découvertes régulières sur l'évolution des espèces en milieu clos. La Réunion abrite notamment 230 espèces végétales uniques au monde.

Plus prosaïquement, l'inscription au patrimoine mondial offre à La Réunion un nouvel atout pour sa promotion touristique. L'île souffre d'un manque de notoriété, contrairement aux Antilles mais aussi à Maurice, à Madagascar ou aux Seychelles, ses plus proches voisins.



La Réunion a fait valoir son caractère « exceptionnel et unique », critère de l'inscription sur la liste de l'Unesco (ici, le cirque de Cilaos, au centre de l'île).

L'an passé, elle a accueilli 422.000 visiteurs, mais ce chiffre est constitué, pour plus de la moitié, de touristes affinitaires hébergés par des parents ou des amis, et à 82 % de personnes résidant en France métropolitaine. La fréquentation touristique de La Réunion, qui avait décollé dans les années 1990,

en même temps que l'extension de l'offre aérienne, ne progresse plus depuis dix ans. Elle avait même chuté de 32 %, en 2006, lorsqu'une épidémie de chikungunya avait provoqué une désaffection massive de cette destination.

Le coût de projecteur international donné par l'Unesco arrive donc

à point nommé pour soutenir les efforts de promotion mis en œuvre par la structure Ile de La Réunion Tourisme (IRT), qui émane du conseil régional. « Même si les retombées sont difficilement chiffrables, la décision de l'Unesco va apporter de la crédibilité à notre communication », explique Pascal

Viroleau, directeur de l'IRT. Un organisme indépendant confirme ce que nous disons : notre nature est remarquable, au niveau mondial. » L'IRT s'appête à communiquer sur le classement au patrimoine mondial sur le stand Réunion de l'Exposition universelle de Shanghai puis au Salon Top Resa, en septembre à Paris. « La somme de connaissances scientifiques acquises au cours de l'élaboration du dossier de candidature sera valorisée pour enrichir les actions pédagogiques et les produits touristiques », annonce pour sa part le parc national.

Le parc élabore actuellement sa charte, futur cadre de gestion de son périmètre. L'inscription au patrimoine mondial donnera un argument supplémentaire aux partisans de la conservation, dans une petite île à forte croissance démographique, où les conflits d'usages se multiplient entre urbanisation, agriculture et protection des milieux naturels. **BERNARD GROLLETT**

Les nouveaux sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité sur lesechos.fr/diaporama

Une inscription lucrative à condition d'en préserver les contraintes

Les sites choisis pour figurer au patrimoine mondial de l'humanité s'assurent des revenus touristiques élevés. Mais gare aux localités qui négligent la préservation de ces lieux.

Plus de 900 sites, dont 35 en France, sont inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco. Un classement qui assure aux lieux, situés dans le monde entier, des retombées économiques et touristiques majeures. « Il y a un impact évident en termes de notoriété, parce que c'est un label qui est aujourd'hui connu et reconnu dans le monde entier, et qui booste l'attractivité des destinations », explique Thierry Baudier, délégué général du club parlementaire France terre de

tourisme, chargé de promouvoir le tourisme français. C'est par exemple le cas de la cathédrale de Chartres, dont le nombre de visiteurs, avec une grande part de Japonais, atteint 1,5 million par an.

L'inscription d'un site au patrimoine mondial permet également et surtout, selon Bernard Gianssetto, porte-parole à l'Unesco, de mettre en avant des lieux dans le but de les préserver. « Certaines architectures ou le patrimoine industriel ont bénéficié d'une action de préservation alors qu'ils étaient totalement délaissés, voire dans certains cas destinés à être rasés », précise le porte-parole, en ajoutant que l'institution veille à ce que la préservation des sites soit la plus efficace possible.

L'Unesco apporte pour cela son aide à leurs travaux de conservation. L'enveloppe représente toutefois un montant assez maigre au regard du nombre de lieux inscrits au patrimoine. « Il y a un modeste fonds de 4 millions de dollars qui ne permet pas de répondre à tous les besoins, les Etats ayant la responsabilité première à cet égard », poursuit Bernard Gianssetto.

Patrimoine mondial en péril

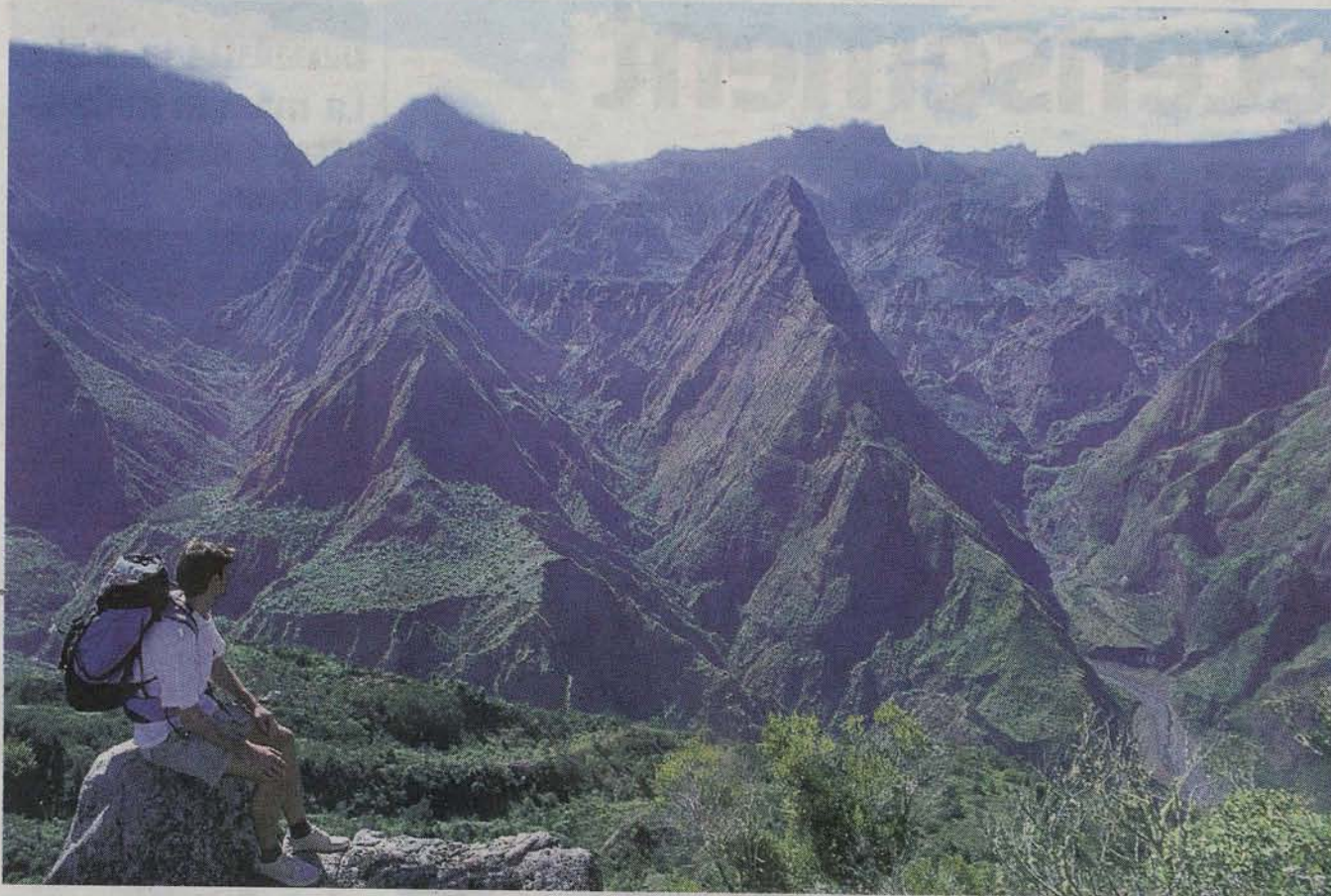
Mais gare aux autorités qui profiteraient trop des retombées économiques au détriment de la préservation des sites. L'inscription au patrimoine mondial peut être remise en question si les efforts pour préserver ces joyaux de l'humanité ne sont pas considérés

suffisants par l'Unesco. La ville allemande de Dresde en a fait l'amère expérience en 2009, se voyant purement et simplement retirée de la liste car elle construisait un viaduc routier en béton et en acier au-dessus de l'Elbe.

L'organisation a décidé lors du sommet de Brasilia d'ajouter plusieurs sites à la liste du patrimoine mondial en péril. Des lieux touchés notamment par la pollution ou le tourisme de masse. Les experts ont notamment regretté l'exploitation illégale du bois dans la forêt tropicale de Madagascar ou la dégradation continue de l'écosystème aquatique du parc des Everglades en Floride. Ces sites pourraient ainsi se voir retirer à terme leur précieux sésame.

Patrimoine mondial de l'humanité : les 35 sites français





LA RÉUNION. Avec ses paysages splendides comme le cirque de Mafate (à gauche), le piton de la Fournaise (en haut) ou encore la cascade de Langevin, l'île est désormais inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco.

(FLORENT VIDAL/AGENCE ANA, RALF NIEMZIG/VISUM/ASK IMAGES ET LP/FRÉDÉRIC DUGIT.)



La Réunion, l'autre joyau de l'humanité

PATRIMOINE. Presque la moitié de l'île de la Réunion est désormais inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco. Une reconnaissance dont les habitants espèrent des retombées concrètes.



C'est une reconnaissance au goût de revanche. Moins prisée par les touristes que l'île Maurice — son illustre voisine —, minée par les craintes liées au chikungunya qui avait balayé la région en 2005 et 2006, la Réunion est entrée hier matin dans le club très fermé des joyaux de l'humanité. Après Albi (Tarn) di-

manche, l'Unesco a inscrit le parc national de l'île — qui couvre environ 40 % de sa surface totale — au Patrimoine mondial de l'humanité, portant à 35 le nombre de sites français ainsi reconnus.

Une fierté pour les habitants

Pour justifier sa décision, l'organisation a célébré une « remarquable

mosaïque d'écosystèmes et de paysages séduisants », constituée par ses deux massifs volcaniques et quelque 300 espèces de fleurs uniques au monde.

Une fierté pour les habitants de ce département d'outre-mer, et un soulagement pour les professionnels du tourisme, qui espèrent voir le nombre de visiteurs passer de

400 000 l'an passé à 600 000 en 2014. Quant aux amoureux de la nature, ils ont accueilli la nouvelle avec plus d'enthousiasme encore : grâce au classement, le projet d'usine géothermique, qui menaçait de défigurer le cœur de l'île, ne verra jamais le jour.

La Réunion, perle de l'humanité

PATRIMOINE Après Albi, les pitons, cirques et remparts de l'île ont été distingués hier par l'Unesco. Il s'agit du deuxième site ultramarin promu.

VALÉRIE SASPORTAS

vingt-quatre heures après la cité épiscopale d'Albi, l'île tropicale et volcanique de la Réunion vient d'entrer au Patrimoine mondial de l'humanité. « L'Unesco reconnaît que l'ensemble des pitons, cirques et remparts crée un paysage spectaculaire et contribue significativement à la conservation de la biodiversité terrestre », s'est réjoui le Parc national de la Réunion.

Paradis des randonneurs et des courses de montagne, le site distingué correspond à la zone centrale du parc créé en 2007, qui couvre 40 % de la surface de ce département français d'outre-mer situé dans l'archipel des Mascareignes, au sud-ouest de l'océan Indien. Là se trouve le fameux piton de la Fournaise, qui entre régulièrement en éruption.

Dans la foulée d'Albi (nos éditions d'hier), l'île de la Réunion est ainsi devenue le trente-cinquième site français sur la liste du Patrimoine mondial. Elle est le quatrième site naturel après, notamment, le golfe de Porto en Corse, qui

englobe les calanques de Piana, le golfe de Girolata et la réserve de Scandola (1983) et le Mont-Perdu dans les Pyrénées (1997), classé à la fois bien culturel et naturel.

Surtout, elle est le deuxième site ultramarin au monde inscrit à l'Unesco, après la grande barrière de corail de la Nouvelle-Calédonie (2008).

Panoramas vertigineux

« Cette inscription est l'aboutissement d'un travail de longue haleine, piloté par le Parc national de la Réunion, auquel se sont associés, avec enthousiasme et conviction, la population réunionnaise ainsi que toutes les composantes de la société civile de l'île », se sont satisfaits hier les ministres Jean-Louis Borloo (Écologie), Marie-Luce Penchard (Outre-Mer) ainsi que la secrétaire d'État Chantal Jouanno (Écologie) dans un communiqué commun.

Malgré son jeune âge, l'île ayant émergé à la surface de l'océan Indien il y a trois millions d'années seulement, c'est un véritable « livre ouvert sur l'histoire de la Terre », peut-on lire dans le dossier présenté lors du comité du Patrimoine mondial, dont la 34^e session s'achève aujourd'hui à Brasilia. Elle ne s'étire que sur 2500 km², mais elle



Paradis des randonneurs et des courses de montagne, le site distingué correspond à la zone centrale du Parc national de la Réunion, qui couvre 40 % de la surface de ce département français d'outre-mer. RICHARD BOUHET / AFP

culmine à 3070 mètres, au piton des Neiges. Son relief est profondément érodé, ses panoramas vertigineux, avec des remparts de plusieurs centaines de mètres de hauteur comme autant de lignes directrices des paysages. Plus d'un tiers de la surface de l'île a conservé ses caractéristiques originelles, et la Réunion abrite 230 espèces végétales uniques au monde.

Alors que le tourisme est une priorité pour l'île qui ne veut plus être perçue comme un « produit complémentaire de l'île Maurice », ce classement, considéré comme un véritable label, représente une manne inespérée. Selon Fabienne Couapel-Sauret, élue de la région, « un site classé voit sa fréquentation augmenter de 15 % la première année, 20 % à 40 % les années suivantes ». ■

Le Mont-Saint-Michel, la possibilité d'une île

ON NE POURRA PLUS se garer au pied du Mont-Saint-Michel. Les travaux de déplacement des parkings, destinés à rendre son insularité au site classé par l'Unesco en 1979, ont démarré « il y a trois semaines », indiquait-on hier à l'office du tourisme. « Les nouveaux parkings ouvriront le 11 novembre 2011 », affirme Mathilde Charon, du syndicat mixte qui regroupe les collectivités locales et gère le projet de désensablement.

Mais la colère gronde autour de ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre d'un chantier pharaonique de désensable-

ment lancé il y a quatre ans. En cause : le coût total du projet, évalué à 204 millions d'euros, et la marche d'approche imposée aux 3 millions de touristes annuels. Car les voitures vont devoir s'arrêter à 3 km du rocher pour les places les plus proches, selon les plans de Veolia, qui a décroché le marché. Une trotte d'au moins 900 mètres, avant de prendre une navette jusqu'au pied du Mont et avant l'ascension. À terme, la digue-route, construite en 1880, doit elle aussi disparaître, au profit d'une passerelle, prévue fin 2013-début 2014.